



PUBLIC

Membres titulaires ou suppléants CSE



PRÉ-REQUIS

Aucun



DURÉE

5 jours - 35 heures



MODALITÉS

Présentiel



TYPE DE VALIDATION

Certificat de réalisation

Attestation de fin de formation

» CONTEXTE

- Le code du travail prévoit que les membres du Comité Social et Economique bénéficient de la formation relative à la santé, la sécurité et aux conditions de travail.
✓ *Nb : A dater du 01/03/2022, la durée minimale de formation obligatoire pour les titulaires et suppléants du CSE lors du 1er mandat (entreprises de plus de 11 salariés) passe à 5 jours au lieu de 3 jours.*

» RÉSULTATS ATTENDUS

- Maîtriser les missions et le fonctionnement de la CSSCT afin d'être un véritable acteur de la prévention.

» OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Etre acteur de la politique prévention de l'établissement
- Analyser les conditions de travail
- Déceler les risques professionnels
- Proposer des mesures préventives ou correctives

» MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Alternance entre l'étude de cas concrets, issus de l'expérience des participants, et les apports juridiques et techniques essentiels
- Travail en sous-groupe sur les documents internes de l'établissement
- Chaque participant recevra un document de synthèse et une clé USB sur laquelle il enregistrera son travail de recherche



DATES ET LIEUX

A Définir - dans vos locaux



TARIFS

NOUS CONSULTER



INTERVENANT

Eric LANDUYT

Formateur en RH, management, relations sociales, CSE, CHSCT, GPEC, Droit du Travail



Lieux aménagés et modalités adaptées pour faciliter l'accès et l'usage aux personnes en situation de handicap.

PROGRAMME

OUVERTURE

- Recueil des attentes des participants

LA REGLEMENTATION

- Contexte législatif et réglementaire en France, son évolution, le Code du travail, les autres codes.
- Les principaux textes concernant le fonctionnement du CSE (composition mandat, formation, crédit d'heures, réunions, visites, procès-verbaux, commission santé, sécurité et conditions de travail - CSSCT, protection des membres élus, délit d'entrave). Particularités des CSE des entreprises de 11 à 50 salariés.
- Le règlement intérieur du CSE.

LE CSE ET LE POSITIONNEMENT DANS L'ENTREPRISE

- Repérage des acteurs de la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.
- Rôles, missions, moyens, obligations, responsabilités, en matière de santé, sécurité et conditions de travail, environnement.
- Rôle du référent harcèlement sexuel et agissements sexistes.
- Rôles et missions du référent COVID 19, du référent handicap.
- Les représentants de proximité du CSE.
- Les acteurs spécialisés internes et externes (le salarié compétent en prévention, le médecin du travail et son équipe du SPSTI, l'agent de l'inspection du travail, les agents de la CARSAT ou de la MSA, l'INRS)
- Les sources d'informations existantes (Ministère du travail, CARSAT, MSA, INRS, ANACT, DREAL, BARPI).
- Les consultations récurrentes et ponctuelles du CSE, comment donner un avis.
- Les expertises du CSE (choix, désignation et financement de l'expert).
- La certification des compétences pour les membres du CSE, la protection des membres du CSE, le délit d'entrave.

LES RISQUES PROFESSIONNELS

- Définitions, terminologie associée à la prévention et aux conditions de vie au travail.
- Les 9 principes généraux de prévention et les 21 familles de risques.
- L'évaluation des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles : le Document unique et son programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail, mise à jour annuelle et communication au Médecin du travail, mise à disposition des acteurs.
- Etude des principaux documents relatifs à la prévention (DUERP / Fiche d'entreprise du médecin du travail, Plans de prévention avec les entreprises extérieures, Permis de feu, Protocoles de sécurité avec les transporteurs, Registre des vérifications périodiques réglementaires, Suivi des formations, autorisations et habilitations, Registre du danger grave et imminent,...).
- Etude d'un poste de travail (cas concret).
- Propositions de moyens de prévention, mise à jour du DUERP.
- Etude des risques spécifiques à l'entreprise (Manutention manuelle, Risque chimique, Risque biologique, Polyexpositions, Troubles Musculo Squelettiques, Risques Psychosociaux, Addictions, Rayonnements).
- Affichage obligatoire et communication dans l'entreprise.

PROGRAMME

LES CONDITIONS DE TRAVAIL (APPROCHE ERGONOMIQUE)

- Eléments de la Base de Données Economiques, Sociales et Environnementales (BDESE).
- Techniques d'analyse des situations réelles de travail, recueil et exploitation des données.
- Facteurs de risques professionnels (contraintes physiques marquées, environnement physique agressif, rythmes de travail).
- Compte Professionnel de Prévention (C2P).
- Ambiances physiques, sonores, thermiques, ...

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

- Définitions, indicateurs, statistiques nationales.
- Statistiques et indicateurs de l'entreprise (Rapport annuel sur la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail).
- Les conséquences financières et juridiques des accidents du travail et des maladies professionnelles.
- Analyse des incidents ou accidents par la méthode de l'arbre des causes.
- Choix des mesures de prévention et de protection (collective ou individuelle) et inscription de ces mesures dans un plan d'action daté avec estimation des coûts.

CLOTURE

- Echanges libres sur des problématiques individuelles
- Evaluation de la formation et remise des attestations de formation